
Cahier des normes pour le programme : Techniques pharmaceutiques

Ce cahier des normes est approuvé pour les quatre étapes du programme Techniques pharmaceutiques par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (code MCU 51623) pour les programmes offerts par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs des programmes, etc. sur la mise en oeuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ce cahier des normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions :

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription ©2001, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des collèges, Unité de la qualité des programmes
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
900 rue Bay
Édifice Mowat, 9^e étage
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone: (416) 325-1934
Télécopieur: (416) 327-1853

Veillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Veillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Cette publication est également disponible sur le site Web du ministère :

<http://www.edu.gov.on.ca>

This publication is also available on the Ministry's World Wide Web site at

<http://www.edu.gov.on.ca>

©2001, ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario.

This document is also available in English.

ISBN 0-7794-1326-1

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important joué par :

- Les membres du comité sur l'élaboration des normes du programme Techniques pharmaceutiques : Cheryl Anderson, Collège Sheridan; Linda Assad-Butcher, La Cité collégiale; Nancy Cain, Collège Niagara; Marie Rocchi Dean, Collège Centennial; Harvey Dolman, Pharmacies *Shoppers Drug Mart*; Ron Elliott, *Ontario Pharmacists Association*; Christopher Judd, Société canadienne des pharmaciens d'hôpitaux, Ontario; Gisèle Legris, Collège Boréal; Catherine MacMillan, Hôpital Général d'Ottawa; Yvonne McRobbie, Collège St. Clair; Elaine Maloney, *Drug Information and Research Centre, Ontario Pharmacists Association*; Audrey Myers, Collège Humber; Christopher Mobbs, Wal-Mart, Canada, Inc.; Madeline J. Monaghan, Collège des pharmaciens de l'Ontario; Melanie Sebastianelli, *Canadian Association of Pharmacy Technicians, National Chapter*; Rosemary Snow, Collège Cambrian.
- Les personnes et organisations qui ont dirigé l'élaboration des normes et les personnes détachées qui étaient à la tête de l'élaboration des normes : Linda Buschmann du Collège Canadore et Brian Provini du Collège Conestoga.
- Les membres du Conseil des aptitudes génériques (CAG) du CNAPC qui ont élaboré les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques, les personnes qui ont animé les sessions de consultation pour participer à l'élaboration des résultats d'apprentissage relatifs aux aptitudes génériques et, plus particulièrement, Robert Mayrand qui a piloté ce dossier auprès des trois collèges de langue française et de la communauté francophone.
- Les membres du Conseil de la formation générale (CFG) du CNAPC qui ont élaboré les buts et objectifs de la formation générale, les nombreuses personnes et organismes qui ont participé aux sessions de consultation et, plus particulièrement, Robert Mayrand qui a piloté ce dossier auprès des trois collèges de langue française et de la communauté francophone.
- Les personnes et organismes qui ont participé aux sessions de révision et d'adaptation des normes en formation professionnelle en langue française, plus particulièrement le personnel scolaire : Gisèle Legris du Collège Boréal, Jean-Rock Maltais de La Cité collégiale et les membres des comités consultatifs des programmes pour leur contribution et appui.

Dans ce document, à des fins de clarté et de simplification, le masculin désigne à la fois les hommes et les femmes.

Table des matières

I.	Introduction	1
	L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
	Le cahier des normes	1
	Les normes de programme sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage	2
	Les résultats d'apprentissage	2
	L'agrément des programmes	2
	L'élaboration des normes de programme	2
	La mise à jour du cahier des normes	3
	La spécificité francophone	3
II	Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle	4
	Le préambule	4
	La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle	6
	Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle	7
	Le lexique	16
III.	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	18
	La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	19
	Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques	21
IV.	La formation générale	36
	Les exigences de la formation générale	36
	Les buts et les objectifs généraux	37

I. Introduction

Ce document présente les normes du programme Techniques pharmaceutiques offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario. Ces normes s'appliquent à tous les programmes portant le code MCU 51623, approuvés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les diplômés acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

La Direction des collèges du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat de l'élaboration et de l'approbation des normes des programmes pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les cahiers des normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle;
- les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques; et
- les buts et objectifs de la formation générale.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie offrant ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins/intérêts régionaux.

Les normes de programme sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage

Les normes de la formation professionnelle et des aptitudes génériques sont exprimées sous la forme de résultats d'apprentissage.

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vu comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent qu'un apprentissage significatif a été réalisé par les personnes diplômées du programme, et vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les diplômés d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage

Les *résultats d'apprentissage* représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au diplôme.

Les *éléments de performance* rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. *A ne pas confondre avec les objectifs d'apprentissage*. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non des éléments de performance.

L'agrément des programmes

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a l'autorité d'agréer les programmes collégiaux. Cette évaluation provinciale vise à déterminer si les diplômés du programme ont atteint les résultats d'apprentissage prescrits dans le cahier des normes.

L'élaboration des normes de programmes

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large d'aptitudes génériques. Cette combinaison devrait assurer que les diplômés possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes professionnelles repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine: employeurs, associations professionnelles, diplômés, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements, etc.

La mise à jour du cahier des normes

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement l'évaluation de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et des aptitudes génériques ainsi que des buts et objectifs de la formation générale. Pour vous assurer que cette version du cahier des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'adresse indiquée au début de ce document.

La spécificité francophone

Les normes d'un programme offert en langue française peuvent différer des normes d'un programme offert en langue anglaise.

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont sensiblement similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes des programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une meilleure réponse aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage des aptitudes génériques, l'un portant sur l'anglais et l'autre portant sur l'affirmation culturelle.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage en formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes.

II. Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

Les diplômés du programme Techniques pharmaceutiques doivent démontrer qu'ils ont atteint en matière de formation professionnelle les neuf résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques et les exigences de la formation générale.

Le préambule

Les normes des programmes Techniques pharmaceutiques dispensés dans les collèges d'arts appliqués et de technologie comprennent les résultats d'apprentissage en formation professionnelle, les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques et les exigences de la formation générale. Après avoir atteint ces normes, les diplômés auront acquis les connaissances, les aptitudes et les attitudes nécessaires pour occuper un poste de premier niveau et remplir leur rôle en tant que technicien en pharmacie.

Les diplômés des programmes Techniques pharmaceutiques ont suivi un programme qui leur offre les éléments essentiels aux plans théorique et pratique pour exercer leurs fonctions. Les diplômés appliqueront des méthodes de réflexion critique pour préparer les ordonnances de façon exacte et sécuritaire, assurer le contrôle des inventaires conformément aux politiques et méthodes en vigueur, tenir des dossiers précis et confidentiels sur support papier et électronique, remplir la documentation nécessaire pour les paiements effectués par des tiers-payants, et contribuer à la prestation de services pharmaceutiques optimaux, rentables et efficaces. Ils devront en tout temps respecter les lois, les normes, les politiques, les méthodes établies, et exercer leur fonctions dans le cadre de leurs compétences. En vertu du cadre législatif en vigueur, les pharmaciens ont la responsabilité de la planification, de la réalisation efficace et sécuritaire et de l'évaluation des activités déléguées aux techniciens en pharmacie.

Les diplômés doivent être en mesure de communiquer efficacement, oralement et par écrit, et s'intéresser à un travail qui exige une grande précision et entraîne de nombreuses responsabilités. En qualité de membres d'équipes interdépendantes de services de santé, ils travailleront avec des pharmaciens, des techniciens en pharmacie et d'autres intervenants afin de répondre aux besoins des bénéficiaires. Ils devront utiliser des programmes informatiques afin d'inscrire les données se rapportant aux bénéficiaires et aux ordonnances, rechercher de l'information, notamment sur l'interchangeabilité des produits pharmaceutiques, et répondre aux messages d'incitation informatiques touchant les interactions médicamenteuses, les effets secondaires et les allergies en informant le pharmacien. Les diplômés devront connaître les nouvelles tendances technologiques, notamment le règlement en direct des réclamations, le recours aux appareils automatiques de distribution et d'emballage et la fonction des dispositifs et de l'équipement servant à la préparation des produits.

Les diplômés auront la possibilité d'exercer leurs fonctions dans des pharmacies soit en milieu communautaire ou dans des établissements de soins de santé, de travailler à titre d'employés dans l'industrie pharmaceutique, de représentants pour la vente et l'installation de logiciels informatiques ou de membres du personnel d'organismes responsables des paiements. Après avoir travaillé dans le contexte d'une pratique en pharmacie, les diplômés des programmes Techniques pharmaceutiques pourront s'inscrire à l'examen d'autorisation du Collège des pharmaciens de l'Ontario et utiliser l'appellation professionnelle de technicien autorisé en pharmacie.

Techniques pharmaceutiques

La liste des résultats d'apprentissage en formation professionnelle

Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

- 1. communiquer efficacement avec les bénéficiaires*, les pharmaciens*, ses collègues et les autres intervenants en soins de santé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions;**
- 2. recevoir et classer de façon prioritaire les ordonnances* écrites et les demandes orales*, sans faire d'erreur, conformément aux lois*, principes, normes, politiques et méthodes en vigueur;**
- 3. préparer** les produits pharmaceutiques* de façon précise et efficace, conformément aux lois*, principes, normes, politiques et méthodes en vigueur;**
- 4. remettre les produits pharmaceutiques* aux bénéficiaires*, conformément aux lois*, normes, politiques et méthodes en vigueur;**
- 5. exercer ses fonctions de façon compétente et sécuritaire, conformément à la loi et à l'éthique professionnelle;**
- 6. collaborer avec les pharmaciens*, ses collègues et les autres intervenants en soins de santé afin de promouvoir auprès des bénéficiaires* la santé, le bien-être et un mode de vie sain;**
- 7. contribuer à l'application de principes commerciaux efficaces dans le contexte d'une pratique* en pharmacie;**
- 8. utiliser les ordinateurs et les autres outils technologiques afin de favoriser la prestation optimale des services pharmaceutiques*;**
- 9. élaborer un plan en vue de parfaire ses compétences professionnelles.**

* Voir le lexique

** Préparer : Le technicien en pharmacie peut fournir et préparer des produits pharmaceutiques au pharmacien. Le pharmacien a la responsabilité des services pharmaceutiques, notamment de fournir des informations se rapportant aux produits pharmaceutiques vendus avec ou sans ordonnance, aux bénéficiaires, à leurs représentants et aux autres intervenants en soins de santé.

Les résultats d'apprentissage en formation professionnelle

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

communiquer efficacement avec les bénéficiaires*, les pharmaciens*, ses collègues et les autres intervenants en soins de santé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Éléments de performance :

- utiliser des techniques de communication efficaces afin de favoriser une bonne compréhension de la part des bénéficiaires et de les inciter à poser des questions;
- répondre de façon précise aux questions des bénéficiaires;
- avoir des compétences en lecture, en écriture et en langue parlée suffisantes pour traiter correctement les commandes pharmaceutiques;
- avoir des compétences en écriture et en langue parlée suffisantes dans ses interactions avec les bénéficiaires, les pharmaciens, ses collègues et les autres intervenants en soins de santé;
- être en mesure d'assurer le service à la clientèle dans le contexte d'une pratique* en pharmacie;
- faire preuve de sensibilité à l'égard de la diversité* de la clientèle;
- faire preuve d'empathie, de respect et d'authenticité, tout en évitant de porter des jugements;
- faire preuve de façon appropriée de l'autorité nécessaire;
- appliquer les techniques de résolution de conflits;
- communiquer efficacement par téléphone et à l'aide des médias électroniques;
- favoriser une meilleure compréhension du rôle du technicien en pharmacie, et de ses rapports avec les autres intervenants en soins de santé;
- participer au travail en équipe;
- respecter la confidentialité de toute information reliée au bénéficiaire.

* Voir le lexique

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

recevoir et classer de façon prioritaire les ordonnances* écrites et les demandes orales*, sans faire d'erreur, conformément aux lois*, principes, normes, politiques et méthodes en vigueur.

Éléments de performance :

- déterminer s'il s'agit d'une nouvelle ordonnance écrite ou du renouvellement d'une ordonnance écrite;
- recevoir les autorisations de renouvellement de la part de la personne qui a rempli l'ordonnance ou de celle qui la représente;
- aider le pharmacien à vérifier l'authenticité des ordonnances;
- organiser et classer de façon prioritaire les ordonnances écrites et les demandes orales;
- reconnaître, conformément à la loi, les produits pharmaceutiques que les diverses catégories de spécialistes des soins de santé peuvent prescrire;
- recueillir, étudier et préciser, dans le cadre de ses responsabilités, les données se rapportant au bénéficiaire, à la personne qui a rempli l'ordonnance et à l'ordonnance;
- diriger, vers le pharmacien au besoin, les bénéficiaires, les personnes qui en sont responsables et les intervenants en soins de santé;
- lire, interpréter et utiliser la terminologie, les abréviations et les symboles des systèmes métrique et apothicaire ainsi que des domaines pharmaceutique, médical et de laboratoire;
- interpréter les ordonnances en reconnaissant correctement la marque de commerce ou la dénomination générique, la forme, la posologie, la quantité et le mode d'emploi;
- associer les noms des médicaments aux indications courantes;
- avoir recours à la classification légale des produits pharmaceutiques, notamment les médicaments vendus avec ou sans ordonnance, les médicaments à accès restreint, les plantes médicinales et les médicaments homéopathiques;
- noter correctement et lisiblement l'information;
- entrer correctement des données à l'ordinateur;
- déterminer si la pharmacie dispose des médicaments et des formules posologiques pour préparer l'ordonnance si non, déterminer et utiliser d'autres ressources;
- expliquer aux bénéficiaires les régimes d'assurance médicament offerts par des tiers-payants et les conditions de paiement qui s'y rattachent.

* Voir le lexique

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

préparer les produits pharmaceutiques* de façon précise et efficace, conformément aux lois*, principes, normes, politiques et méthodes en vigueur.**

Éléments de performance :

- travailler dans le cadre de ses responsabilités et savoir reconnaître lorsque l'on doit consulter le pharmacien;
- noter toutes les données pertinentes se rapportant au profil du bénéficiaire, dans un dossier traditionnel ou informatique;
- reconnaître les conséquences des interactions et allergies médicamenteuses;
- réagir correctement aux mises en garde affichées à l'écran de l'ordinateur;
- calculer et convertir les déterminations posologiques et les poids et volumes extemporanés à l'aide des systèmes métrique, apothicaire et impérial;
- effectuer des calculs, des mesures et des pesées avec précision dans tous les systèmes pertinents;
- choisir les produits pharmaceutiques en appliquant les données sur l'interchangeabilité des médicaments, les données fournies par des tiers-payants, les restrictions des formulaires des hôpitaux et d'autres sources pertinentes;
- préparer des produits stériles et non stériles en appliquant les techniques appropriées, conformément aux principes et méthodes en vigueur;
- choisir un contenant approprié en fonction du produit pharmaceutique;
- préparer des étiquettes et les apposer sur les contenants de produits pharmaceutiques;
- faire vérifier le produit pharmaceutique par le pharmacien ou par la personne désignée;
- obtenir la signature du pharmacien comme preuve qu'il a vérifié le produit pharmaceutique;
- choisir le réseau approprié de distribution des médicaments;
- respecter les lois et les politiques propres au contexte de la pratique en pharmacie lors de la manipulation des stupéfiants et des drogues contrôlées;
- remplir tous les documents nécessaires;
- vérifier les coûts calculés et les coûts réels des produits pharmaceutiques;
- s'assurer que les factures à l'intention des bénéficiaires ou des tiers-payants sont bien remplies et exactes;
- appliquer les méthodes appropriées de nettoyage et de contrôle des infections.

* Voir le lexique

** Préparer : Le technicien en pharmacie peut fournir et préparer des produits pharmaceutiques au pharmacien. Le pharmacien a la responsabilité des services pharmaceutiques, notamment de fournir des informations se rapportant aux produits pharmaceutiques vendus avec ou sans ordonnance, aux bénéficiaires, à leurs représentants et aux autres intervenants en soins de santé.

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
- remettre les produits pharmaceutiques* aux bénéficiaires*, conformément aux lois*, normes, politiques et méthodes en vigueur.**

Éléments de performance :

- obtenir la signature du pharmacien comme preuve qu'il a vérifié le produit pharmaceutique;
- reconnaître les situations où un dialogue avec le bénéficiaire s'avère nécessaire, et prévenir le pharmacien;
- emballer les produits pharmaceutiques;
- assurer la livraison des produits pharmaceutiques à la personne appropriée ou à l'endroit désigné;
- remplir tous les documents nécessaires;
- assurer la tenue et le classement des dossiers sur support papier ou électronique.

* Voir le lexique

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
exercer ses fonctions de façon compétente et sécuritaire,
conformément à la loi et à l'éthique professionnelle.

Éléments de performance :

- décrire et respecter les lois et les règlements se rapportant au contexte d'une pratique en pharmacie;
- respecter l'éthique professionnelle;
- assumer la responsabilité de ses actes;
- agir dans le cadre de son rôle et de ses responsabilités;
- appliquer ses compétences en matière de pensée critique et de résolution de problèmes;
- diriger au besoin les bénéficiaires vers le pharmacien et le personnel autorisé pour tout renseignement touchant les médicaments vendus avec ou sans ordonnance, les herbes médicinales, les médicaments homéopathiques, l'équipement et les dispositifs d'aide;
- respecter la confidentialité de toute information reliée au bénéficiaire;
- assurer la confidentialité de toutes les données se rapportant à l'entreprise et au milieu de travail;
- respecter les lois, normes, politiques et méthodes touchant la santé et la sécurité, notamment en ce qui concerne la manipulation des produits dangereux et l'élimination des déchets.

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

collaborer avec les pharmaciens*, ses collègues et les autres intervenants en soins de santé afin de promouvoir auprès des bénéficiaires* la santé, le bien-être et un mode de vie sain.

Éléments de performance :

- travailler efficacement en équipe en tenant compte du rôle et des responsabilités du technicien en pharmacie* et de leurs rapports avec le rôle et les responsabilités du pharmacien;
- tenir compte de son rôle et de celui des autres intervenants en soins de santé au sein d'une équipe interdisciplinaire, ceci afin de mieux répondre aux besoins du bénéficiaire;
- reconnaître l'apport de la pratique en pharmacie dans la promotion de la santé, du bien-être et de la qualité de vie;
- conseiller les bénéficiaires dans le cadre de ses responsabilités et conformément aux lois ainsi qu'aux politiques et méthodes en vigueur dans le contexte d'une pratique en pharmacie.

* Voir le lexique

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

contribuer à l'application de principes commerciaux efficaces dans le contexte d'une pratique* en pharmacie.

Éléments de performance :

- assurer le contrôle et la gestion de l'inventaire de façon efficace et précise, conformément aux normes, politiques et méthodes en vigueur dans le contexte d'une pratique en pharmacie;
- utiliser correctement les programmes informatiques afin d'assurer la tenue des fiches d'inventaire;
- assurer la réception, la vérification et la validation des commandes pharmaceutiques à l'aide des bons de commande, des bordereaux de réception et des factures;
- assurer la rotation de l'inventaire, le réapprovisionnement et le contrôle des dates de péremption;
- communiquer avec les fournisseurs à propos des retours de marchandise;
- éliminer de façon efficace et sécuritaire, conformément aux lois, normes, politiques et méthodes en vigueur, les fournitures dont la date de péremption est dépassée;
- participer à la gestion du système de distribution des médicaments;
- communiquer, au besoin, avec les fabricants, les fournisseurs et les grossistes de produits pharmaceutiques, et d'autres pharmacies;
- assurer l'étalage approprié des produits;
- appliquer les politiques touchant les prix établis selon les directives de la pharmacie;
- savoir traiter toute forme de paiement;
- assurer le traitement et le suivi appropriés des régimes d'assurance-médicament offerts par des tiers-payants;
- expliquer aux bénéficiaires les régimes d'assurance-médicament offerts par des tiers-payants et les conditions de paiement qui s'y rattachent;
- appliquer des méthodes efficaces pour établir ses priorités, organiser son travail et gérer ses activités dans le temps;
- maintenir la propreté des lieux de travail;
- préparer les factures, lettres et notes, au besoin;
- assurer la préparation des factures sur support papier.

* Voir le lexique

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser les ordinateurs et les autres outils technologiques afin de favoriser la prestation optimale des services pharmaceutiques*.

Éléments de performance

- utiliser les logiciels pertinents à la pratique en pharmacie afin d'assurer la tenue des profils notamment, des bénéficiaires, des tiers-payants et des médicaments, ainsi que la préparation de rapports;
- reconnaître les conséquences des interactions et allergies médicamenteuses, et réagir de façon appropriée aux mises en garde affichées à l'écran de l'ordinateur;
- être capable d'utiliser au moins un programme informatique en usage dans les pharmacies communautaires;
- être sensibilisé aux divers programmes informatiques en usage dans les établissements de soins de santé;
- être sensibilisé aux autres outils technologiques, notamment les distributrices automatiques, l'équipement d'emballage des doses unitaires et les dispositifs de perfusion et de préparation des médicaments;
- démontrer sa compétence et sa rapidité en calligraphie;
- assurer, le cas échéant, la tenue du système informatique de contrôle de l'inventaire;
- connaître les systèmes directs de facturation, de signalement, de réclamation et d'interactions médicamenteuses;
- connaître la méthode de règlement en direct des réclamations;
- assurer la préparation et le rapprochement des versements faits par des tiers-payants;
- assurer au besoin le traitement des rapports;
- effectuer les travaux réguliers d'entretien de l'équipement.

* Voir le lexique

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
élaborer un plan en vue de parfaire ses compétences professionnelles.

Éléments de performance :

- acquérir les connaissances théoriques et pratiques et les attitudes nécessaires afin d'être en mesure de s'autoévaluer;
- solliciter des observations constructives de la part de ses collègues;
- connaître le rôle bénéfique que peut avoir l'évaluation du rendement;
- élaborer un plan initial en vue de favoriser son apprentissage continu;
- déterminer des stratégies permettant de maintenir à jour ses compétences professionnelles;
- inventorier les diverses possibilités de formation, notamment les colloques, les ateliers de travail et les médias électroniques;
- faire appel à des ressources récentes, pertinentes et scientifiquement bien établies;
- reconnaître le rôle des associations professionnelles dans la promotion de la compétence professionnelle.

Le lexique

Bénéficiaire :	toute personne recevant un service lié à la santé.
Contexte d'une pratique en pharmacie :	milieu dans lequel travaille le technicien en pharmacie, ce qui comprend les pharmacies communautaires et les pharmacies des établissements de soins de santé.
Demande orale :	demande de la part du bénéficiaire pour un produit pharmaceutique qui peut ou non nécessiter l'autorisation d'une personne membre d'une profession réglementée.
Diversité :	grande variété, en ce qui concerne les races, les convictions, la situation socio-économique, les antécédents culturels, l'âge, les croyances, l'orientation et l'identité sexuelle, les compétences et l'état de santé des bénéficiaires et des collègues avec lesquels les personnes diplômées auront des contacts.
Lois :	ensemble des lois en vigueur, notamment la <i>Loi sur les professions de la santé réglementées</i> , la <i>Loi sur les pharmaciens</i> , la <i>Loi sur les hôpitaux</i> , la <i>Loi sur les stupéfiants et les drogues contrôlées</i> , la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> , le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et la <i>Loi sur la santé et la sécurité au travail</i> .
Ordonnance :	ordonnance transmise de façon orale, écrite ou électronique, ou autorisée par une personne membre d'une profession réglementée.
Pharmacien :	professionnel de la santé membre du Collège des pharmaciens de l'Ontario autorisé en vertu de la <i>Loi sur les pharmaciens</i> à distribuer, vendre ou préparer des médicaments, à superviser le secteur de la pharmacie où sont conservés les médicaments, et à fournir des médicaments en vente libre ainsi que des accessoires et dispositifs d'aide. Le pharmacien a la responsabilité des services pharmaceutiques, notamment de fournir des informations se rapportant aux produits pharmaceutiques vendus avec ou sans ordonnance, aux bénéficiaires, à leurs représentants et aux autres intervenants en soins de santé.

Préparer :	Le technicien en pharmacie peut fournir et préparer des produits pharmaceutiques au pharmacien. Le pharmacien a la responsabilité des services pharmaceutiques, notamment de fournir des informations se rapportant aux produits pharmaceutiques vendus avec ou sans ordonnance, aux bénéficiaires, à leurs représentants et aux autres intervenants en soins de santé.
Produits pharmaceutiques :	tout produit médicamenteux qui peut être acheté commercialement auprès d'une entreprise pharmaceutique, ou préparé dans une pharmacie. Les mélanges extemporanés comprennent les composés stériles et non stériles qui sont préparés et fournis en pharmacie. Les composés stériles comprennent les mélanges intraveineux, la nutrition parentérale totale, les collyres et les solutions pour irrigation et soin des lésions, les agents antinéoplasiques pour injection et les produits épiduraux. Les composés non stériles comprennent les crèmes, onguents, suppositoires, gélules, suspensions, poudres et solutions.
Services pharmaceutiques :	prestation responsable de traitements médicamenteux en vue d'assurer aux bénéficiaires des résultats permettant d'améliorer leur qualité de vie. Les techniciens en pharmacie contribuent à la prestation de services pharmaceutiques optimaux en effectuant des tâches se rapportant aux produits tout en reconnaissant que les pharmaciens assument la responsabilité première de déterminer, prévenir et résoudre les problèmes relatifs aux médicaments.
Technicien en pharmacie :	intervenant en soins de santé qui, sous la supervision d'un pharmacien ou d'une personne désignée, peut fournir et préparer des produits pharmaceutiques, recevoir, commander et faire l'inventaire des produits, interagir avec les bénéficiaires et les intervenants en soins de santé, et aider le pharmacien à dispenser les services pharmaceutiques.

III. Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

Tous les diplômés du programme Techniques pharmaceutiques doivent démontrer qu'ils ont atteint les quinze résultats d'apprentissage des aptitudes génériques sous mentionnés, ceux de la formation professionnelle ainsi que les exigences de la formation générale.¹

¹ Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques sont communs dans tous les programmes collégiaux de deux et trois ans. Pour plus d'information vous pouvez consulter le document *Résultats d'apprentissage des aptitudes génériques applicables aux programmes de deux et trois ans des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*. CNAPC : Mai 1995.

La liste des résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

- 1. communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;**
- 2. traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension;**
- 3. utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions;**
- 4. utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche;**
- 5. interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;**
- 6. évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision;**
- 7. recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses;**
- 8. évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes;**
- 9. créer des stratégies innovatrices et/ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés;**
- 10. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs;**
- 11. assumer la responsabilité de ses faits et gestes;**

- 12. s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire;**
- 13. présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi;**
- 14. communiquer oralement et par écrit en anglais;**
- 15. affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.**

Les résultats d'apprentissage des aptitudes génériques

1. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire.

Explication :

Pour communiquer de façon claire, concise et correcte, il faut produire du matériel écrit, oral ou visuel adapté à la situation. Les diplômés analysent leur auditoire pour déterminer les besoins et choisir les moyens et les outils de communication les plus appropriés. Ils produisent du matériel dans une langue correcte et claire, en fonction du niveau de langue requis et dans un style conforme à l'usage.

Éléments de performance :

- planifier et organiser une présentation selon un objectif et un auditoire;
- choisir le mode de présentation (note de service, illustration, vidéo, présentation multimédia, etc.) qui convient à l'objectif;
- produire un document conforme à l'usage du mode de présentation choisi;
- utiliser un langage et un style convenant à l'auditoire et à l'objectif;
- s'assurer que le document ne renferme pas d'erreurs typographiques;
- utiliser la technologie informatique pour produire et rehausser la qualité des documents;
- évaluer la présentation et corriger les erreurs de contenu, de structure, de style et les fautes d'inattention.

2. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

traduire sous diverses formes (textes, graphiques, symboles, tableaux) de l'information, des idées et des concepts de façon à démontrer sa compréhension.

Explication :

Une façon de démontrer sa compréhension consiste à restructurer ou à reformuler un message original sous d'autres formes. Les diplômés doivent savoir lire, écouter et interpréter les messages reçus. Ils rédigent des textes et créent des représentations visuelles conformes aux messages originaux.

Éléments de performance :

- élaborer et utiliser des stratégies efficaces de lecture, d'écoute et d'observation;
- clarifier ce qui a été lu, entendu ou observé;
- traduire une information numérique ou alphanumérique sous d'autres formes (par exemple, sommaires, tableaux, diagrammes et autres formes de représentations visuelles faisant appel à l'informatique);
- utiliser, le cas échéant, la technologie pour faciliter la reformulation;
- évaluer la compatibilité de la représentation avec le message original;
- citer ses sources selon les conventions en usage.

3. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser de façon efficace des formules et procédures mathématiques pour résoudre des problèmes ou prendre des décisions.

Explication :

L'utilisation efficace des mathématiques dans la vie de tous les jours suppose la capacité de faire appel à une vaste gamme de concepts, procédés, conventions, opérations, stratégies et formules. Les diplômés appliquent les concepts de temps, d'espace, de quantité, de proportion et de nombre à des situations diverses. Ils utilisent des procédures mathématiques et vérifient les résultats de l'application. Ils font usage des mathématiques avec assurance, souplesse et créativité.

Éléments de performance :

- identifier les situations qui demandent de faire appel aux mathématiques;
- choisir le procédé, la méthode ou la procédure mathématique (par exemple, la modélisation, les estimations, les hypothèses, les algorithmes et les formules) en fonction de la situation;
- estimer l'ordre de grandeur des réponses;
- exécuter les opérations mathématiques requises;
- utiliser un logiciel, une calculatrice ou un autre appareil, des tables ou des formules pour effectuer des opérations mathématiques avec précision;
- vérifier l'exactitude des calculs et la pertinence de la réponse;
- formuler la réponse clairement;
- appliquer la procédure utilisée à des situations similaires.

4. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

utiliser avec assurance la technologie informatique et autres technologies utiles et nécessaires à l'accomplissement d'une tâche.

Explication :

Les diplômés sont sûrs d'eux-mêmes et possèdent le savoir-faire nécessaire pour utiliser les ordinateurs et autres technologies servant à accroître la productivité. Ils reconnaissent les situations où ils peuvent utiliser des ordinateurs et autres technologies pour accomplir des tâches, résoudre des problèmes, effectuer une recherche et créer un produit. Ils choisissent et utilisent avec efficacité l'outil informatique le mieux adapté à la tâche. C'est également avec assurance qu'ils apprivoisent les nouvelles technologies.

Éléments de performance :

- utiliser adéquatement les fonctions de base du système d'exploitation (par exemple, charger les logiciels, sauvegarder et extraire des données, faire des copies de sécurité);
- déterminer les tâches à accomplir à l'aide d'un ordinateur et autres technologies;
- choisir le logiciel et l'équipement qui conviennent à la tâche;
- utiliser le logiciel et l'équipement avec efficacité et en respectant la législation en vigueur;
- régler de manière logique et systématique les erreurs et les problèmes d'équipement et de logiciel;
- appliquer les concepts et les procédures à des situations nouvelles;
- évaluer sa façon d'utiliser le matériel, les logiciels et les outils technologiques.

5. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs.

Explication :

Pour travailler en équipe ou en groupe dans un contexte personnel ou professionnel, il faut assumer la responsabilité des tâches et des décisions collectives. Il faut également interagir de manière efficace avec les membres du groupe. Les diplômés sont capables d'accomplir les diverses tâches qui leur incombent à titre de membres du groupe, de comprendre les besoins d'autrui et de les prendre en considération.

Éléments de performance :

- déterminer le travail et les tâches à accomplir;
- établir des stratégies pour accomplir les tâches;
- déterminer les rôles des membres de l'équipe et/ou du groupe;
- clarifier les rôles individuels et les remplir en temps opportun;
- traiter les autres membres de l'équipe de manière juste et équitable;
- communiquer ses propres idées, opinions et renseignements tout en respectant le point de vue d'autrui;
- utiliser des techniques visant à résoudre les conflits;
- évaluer régulièrement les progrès du groupe et faire les ajustements nécessaires.

6. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
- évaluer sa propre capacité à raisonner et à utiliser des stratégies qui facilitent la résolution de problèmes et la prise de décision.**

Explication :

Pour résoudre une gamme de problèmes complexes et accomplir diverses tâches, les diplômés font appel à divers processus cognitifs et adoptent diverses stratégies. Ils apprécient les limites et les possibilités de leurs propres processus de pensée et explorent de nouvelles façons de raisonner. Cette démarche leur permet de comprendre leurs processus de pensée, de prise de décision et de résolution de problèmes.

Éléments de performance :

- clarifier la nature et l'importance des problèmes ou de l'orientation requise;
- explorer les divers types de raisonnement qui peuvent être utilisés;
- déterminer les limites et les possibilités de son propre processus de pensée;
- choisir et utiliser des types de raisonnement (par exemple, le raisonnement inductif et déductif, la pensée créative et intuitive, le questionnement, la réflexion critique);
- évaluer les avantages des divers types de raisonnement et des stratégies utilisés pour résoudre les problèmes et prendre des décisions;
- reconnaître les avantages d'utiliser d'autres types de raisonnement.

7. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
- recueillir, analyser et organiser, en fonction d'un objectif donné, de l'information provenant de sources diverses.**

Explication :

Pour prendre des décisions et accomplir des tâches, il faut généralement s'appuyer sur de l'information. Les diplômés recueillent de l'information et la traitent de façon efficace. Ils élaborent et utilisent des stratégies diverses, y compris les nouvelles technologies. Ils apprennent à trier l'information et à la présenter sous diverses formes (par exemple, en utilisant des bases de données et des chiffriers électroniques).

Éléments de performance :

- déterminer la nature de l'information requise;
- identifier les sources (par exemple, textes, bases de données, Internet);
- recueillir l'information à l'aide de diverses techniques de collecte de données, dont la technologie;
- analyser l'information et retenir celle qui est pertinente, importante et utile;
- utiliser divers procédés pour organiser l'information (par exemple, chiffriers électroniques, bases de données, graphiques et tableaux);
- tirer des conclusions à partir de l'information traitée;
- revoir les méthodes utilisées pour recueillir, organiser, analyser et évaluer l'information.

8. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

évaluer la validité de données qualitatives et quantitatives de manière à pouvoir accepter ou réfuter les arguments présentés par d'autres personnes.

Explication :

Compte tenu de la diversité de l'information numérique et alphanumérique disponible, les diplômés interprètent et comprennent le travail des autres et en tirent leurs propres conclusions. Ils utilisent leurs aptitudes en mathématiques pour évaluer la validité de données quantitatives et leurs aptitudes à raisonner pour vérifier le bien fondé d'hypothèses et d'arguments. Les diplômés remettent en question ce qu'ils lisent, entendent et observent.

Éléments de performance :

- cerner les hypothèses et les conclusions;
- déceler les erreurs, les préjugés, les déclarations mensongères et les critiquer;
- vérifier l'exactitude des affirmations ou des arguments;
- défendre les raisons pour lesquelles on accepte ou rejette certains arguments ou conclusions.

9. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

créer des stratégies innovatrices et/ou des produits originaux qui répondent à des besoins déterminés.

Explication :

La conception de nouveaux produits ou de nouvelles stratégies de résolution de problèmes exigent des aptitudes en créativité. Les diplômés sont capables d'adapter des approches traditionnelles à des situations nouvelles. Ils font preuve d'une bonne maîtrise des techniques de pensée divergente et intuitive.

Éléments de performance :

- analyser les besoins;
- faire preuve de créativité pour élaborer des stratégies et/ou des produits qui répondent aux besoins identifiés;
- choisir des solutions de rechange basées sur les besoins et les critères des projets/plans;
- créer des stratégies et/ou des produits;
- évaluer les stratégies et/ou les produits pour vérifier s'ils satisfont aux besoins.

10. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets et atteindre des objectifs.

Explication :

Pour atteindre des objectifs pratiques dans leur vie personnelle ou professionnelle, les diplômés utilisent aussi efficacement que possible temps, argent, espace et autres ressources. Ils planifient et se donnent les moyens d'atteindre leurs objectifs. Finalement, ils évaluent le réalisme de leurs objectifs, de leurs plans d'action et de leur démarche et ils les adaptent au besoin.

Éléments de performance :

- définir des objectifs réalistes et réalisables;
- utiliser des outils de planification (par exemple, budgets, calendriers de travail et plans d'action);
- adapter la démarche et modifier les objectifs en fonction des imprévus;
- utiliser les ressources (par exemple, l'argent, l'espace et le temps) de manière efficace;
- évaluer les objectifs et l'utilisation des ressources, et faire les ajustements appropriés.

**11. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :
assumer la responsabilité de ses faits et gestes.**

Explication :

Pour prendre des décisions, adopter des points de vue et accomplir des tâches, les diplômés assument la responsabilité de leurs actions et défendent leurs opinions. Ils évaluent les conséquences de leurs décisions et de leurs actions. Ils remettent en question leurs valeurs, croyances et opinions personnelles.

Éléments de performance :

- évaluer les conséquences de ses faits et gestes;
- évaluer la démarche et les moyens empruntés;
- reconnaître ses erreurs et apporter les correctifs nécessaires;
- reconnaître ses réussites et les appliquer à d'autres situations;
- justifier les valeurs, croyances et opinions qui fondent son action;
- tenir compte de la rétroaction constructive dans d'autres situations;
- défendre les décisions prises et les actions posées.

12. Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :

s'adapter à de nouvelles situations et exigences en utilisant ou en mettant à jour ses connaissances et son savoir-faire.

Explication :

L'aptitude à transférer un savoir d'un domaine à un autre est essentielle la vie durant. Les diplômés appliquent avec confiance leur savoir et savoir-faire à toute une gamme de situations nouvelles, y compris à l'apprentissage d'un nouveau savoir-faire.

Éléments de performance :

- évaluer ses aptitudes, ses connaissances et son style personnel d'apprentissage;
- reconnaître les aptitudes et connaissances requises pour faire face à une nouvelle situation;
- transférer les aptitudes et connaissances acquises dans des contextes nouveaux;
- identifier les aptitudes et connaissances qu'il y a lieu d'acquérir pour faire face à une nouvelle situation;
- choisir les stratégies d'apprentissage et de travail les plus appropriées aux situations;
- évaluer sa capacité de s'adapter à de nouvelles situations.

13. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience de manière réaliste, à des fins personnelles et aux fins d'obtenir un emploi.

Explication :

Pour se préparer à faire face à des changements dans leur vie personnelle et professionnelle, les diplômés doivent faire valoir leurs réalisations et leurs capacités. Ils apprécient à leur juste valeur le travail accompli et l'expérience acquise. Ils sont capables de produire un portfolio ou un curriculum vitae attrayant. Enfin, ils présentent avec assurance et intérêt leurs réalisations personnelles.

Éléments de performance :

- faire le sommaire de ses réalisations, de ses connaissances et expériences de manière réaliste;
- choisir les modes de présentation (par exemple, curriculum vitae, portfolio, entrevue) les mieux adaptés à la situation pour présenter ses réalisations, ses connaissances et son expérience;
- évaluer les réactions aux modes de présentation et rectifier si nécessaire.

14. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*
communiquer oralement et par écrit en anglais.

Explication :

En Ontario, les Francophones doivent maîtriser la langue anglaise pour communiquer oralement et par écrit tant dans leur vie privée que professionnelle.

Éléments de performance :

- utiliser le vocabulaire approprié à une situation;
- appliquer les règles grammaticales de la langue anglaise;
- reconnaître les occasions propices à l'utilisation de ses connaissances en anglais;
- élaborer des stratégies de lecture et d'écoute;
- produire des documents écrits (par exemple, curriculum vitae, lettres de demande d'emploi);
- communiquer oralement de l'information (par exemple, face à face, conversation téléphonique);
- élaborer et utiliser des stratégies d'auto-correction.

15. *Le diplômé a démontré de façon fiable son aptitude à :*

affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique.

Explication :

Les communautés francophones ontariennes désirent conserver et promouvoir leur héritage culturel et linguistique. Les Francophones des collèges de langue française recherchent la possibilité d'approfondir leur compréhension de cet héritage et d'en apprécier la valeur et l'importance. Les diplômés oeuvrent, tant dans la vie privée qu'en milieu de travail, à l'épanouissement de leur culture, de leur langue et à l'affirmation de leurs droits.

Éléments de performance :

- reconnaître les situations où il est utile de défendre ou de promouvoir son identité culturelle;
- définir ses valeurs personnelles en relation avec la communauté francophone mondiale;
- défendre ses droits en tant que membre d'une communauté francophone;
- identifier les occasions propices à la promotion de la culture et de la langue de la communauté francophone;
- utiliser des stratégies pour faire face à toute situation où ses droits en tant que Francophone ne sont pas respectés.

IV. La formation générale

Tous les diplômés du programme Techniques pharmaceutiques doivent démontrer de façon fiable qu'ils ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des normes de la formation professionnelle et des aptitudes génériques.

Les exigences de la formation générale

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que chaque programme collégial postsecondaire devrait comprendre au moins un cours de formation générale de trois heures par semaine, soit environ 45 heures d'enseignement par étape. Les apprenants devraient toucher à un grand nombre de domaines dans le cadre de leur formation générale et devraient, autant que possible, choisir eux-mêmes leurs cours de formation générale.

Cette exigence relative à la formation générale représente un élément intégral des normes du programme, en plus des résultats d'apprentissage relatifs à la formation professionnelle et aux aptitudes génériques.

Les exigences relatives à la formation générale doivent être remplies conformément aux lignes directrices suivantes :

1. la formation générale dans les collèges se doit de traiter de questions et de préoccupations sociales reliées au vécu de l'apprenant. Les cours de formation générale doivent être conçus de telle sorte que l'apprenant puisse appliquer sa compréhension de questions historiques à la réalité d'aujourd'hui;
2. tous les cours de formation générale offerts dans les collèges doivent être conçus en termes de bienfaits pour les apprenants aux plans de l'épanouissement et de l'enrichissement personnels et aux plans civique et professionnel;
3. la mission des collèges ontariens a pour objet, entre autres, de développer et d'appuyer la formation continue. Cet objectif constitue une composante essentielle de la formation générale.

La formation générale dans les collèges communautaires ontariens se veut une expérience d'apprentissage de niveau postsecondaire ayant pour objet de rendre l'apprenant capable de relever les défis de la famille, de la communauté et du monde du travail. Elle doit également permettre aux apprenants d'approfondir des questions de nature universelle et historique et d'en tirer des leçons applicables aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Elle tend à favoriser une attitude positive et un engagement à l'endroit de la formation continue. Elle est dispensée dans le cadre de cours élaborés en conformité avec les principes directeurs, les buts et les objectifs généraux de la formation générale.

Les buts et les objectifs généraux

1. L'esthétique

Compréhension des notions de beauté, forme et goût et du rôle des arts dans la société.

Objectifs généraux :

- faire preuve de sens critique quant au rôle social des arts;
- reconnaître et apprécier le rôle des arts;
- acquérir le sens de la critique en développant et appliquant une grille d'analyse personnelle.

2. Le citoyen

Compréhension de la signification des notions de droits et libertés dans la vie publique et communautaire au Canada.

Objectifs généraux :

- faire preuve de connaissance de la structure et du fonctionnement du gouvernement canadien (les pouvoirs législatifs et judiciaires, la fonction publique), du rôle des élus et des responsabilités des citoyens;
- faire preuve de compréhension des événements importants qui marquent l'histoire canadienne et développer un sens critique éclairé face aux décisions politiques qu'ils entraînent;
- faire preuve de compréhension des questions internationales et de leur impact et reconnaître la place du Canada au sein de la communauté internationale;
- démontrer une compréhension de l'histoire, de son sens ainsi que de l'organisation et du rôle des groupes de bénévoles dans la vie communautaire.

3. La culture

Compréhension de la diversité culturelle, sociale, éthique et linguistique au Canada et dans le monde.

Objectifs généraux :

- acquérir une compréhension du concept d'identité culturelle en faisant des liens entre ses expériences personnelles et l'étude de la culture au sens large;
- acquérir une compréhension de la diversité et de l'interaction des cultures et des sous-cultures dans la société canadienne;
- faire preuve de compréhension à l'endroit de diverses cultures en portant un jugement éclairé sur la façon dont elles tentent de répondre aux questions universelles.

4. La croissance personnelle

Prise de conscience de soi, croissance intellectuelle et bien-être physique, compréhension des autres.

Objectifs généraux :

- se fixer des buts conformes à ses valeurs et ses attentes personnelles;
- appliquer sa compréhension de l'être humain et de son développement à sa vie personnelle et à ses rapports avec autrui;
- intégrer le concept de bien-être à son style de vie;
- se définir en tant qu'apprenant et reconnaître son propre style d'apprentissage.

5. Le social

Compréhension des rapports entre les personnes et la société.

Objectifs généraux :

- faire preuve d'une connaissance éclairée des institutions et de l'organisation sociale de même que des rapports entre les personnes, les groupes et la société;
- faire preuve de jugement éclairé face aux changements et aux problèmes sociaux et reconnaître l'importance de l'engagement personnel au plan social;
- faire preuve d'un jugement éclairé sur les questions et les problèmes sociaux.

6. La science

Compréhension de la contribution et du potentiel de la science dans le développement de la civilisation et des rapports entre les êtres humains.

Objectifs généraux :

- développer une compréhension de l'histoire, de la philosophie, de la contribution, des perspectives et des limites de la science;
- développer une compréhension de la méthode scientifique et de ses applications en mesure quantitative et pour la vérification de lois naturelles.

7. La technologie

Compréhension de l'interrelation entre, d'une part, le développement et l'utilisation de la technologie et, d'autre part, la société et l'écosystème.

Objectifs généraux :

- faire le lien entre les connaissances et les applications technologiques et leur impact sur l'environnement physique et biologique;
- adopter des positions éthiques éclairées sur les questions relatives à la place de l'être humain sur la planète.

8. Le monde du travail

Compréhension de la signification, de l'histoire et de l'organisation du monde du travail et des défis personnels à relever.

Objectifs généraux :

- adopter des critères à l'égard de l'efficacité, l'efficience, l'éthique et les récompenses qui soient conciliables avec la nature changeante du monde du travail;
- appliquer sa connaissance des institutions, de l'histoire et de l'organisation du travail à son rôle et à ses attitudes dans le monde du travail;
- développer une compréhension de la nature changeante du travail et de l'économie.